



PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2020

Adopté par le Conseil d'administration le 17 septembre 2019

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2020



1- Cadre de présentation du programme prévisionnel et du budget.

Selon le Code général des collectivités territoriales, dont la partie financière relative aux départements s'applique à YCID, l'adoption du budget primitif doit être précédée d'un débat d'orientation budgétaire (article L3312-1). Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour le Conseil d'administration de réfléchir et de valider le programme prévisionnel des activités pour l'année suivante, qui permet d'établir le budget primitif du groupement. Le calendrier suivi jusqu'à présent est celui de l'organisation de ce débat à la réunion du Conseil du mois de septembre, suivi de l'adoption du budget primitif à la réunion de décembre.

S'agissant de la préparation du budget d'YCID, les données présentées dans le rapport ne tiennent pas compte des restes à réaliser qui seront reportés, ni du résultat disponible qui pourra être affecté à d'autres actions. Une estimation de ces éléments est cependant donnée à titre indicatif à la fin du présent document.

La présentation du programme prévisionnel adopte un découpage en sous-programmes tels que celui-ci a été défini depuis la création d'YCID :

1-Moyens généraux	Toutes les dépenses de personnel, les dépenses statutaires et institutionnelles (assemblée générale, rapport d'activités), les dépenses de fonctionnement non attribuables à d'autres sous-programmes...
2-Soutien aux initiatives	Toutes les dépenses concourant au financement d'initiatives de solidarité internationale : Fonds de soutien et opérateurs d'appui, aide au transport de matériel, bourses CYAM...
3-Accompagnement des initiatives	Toutes les dépenses liées à l'accompagnement et au suivi des porteurs de projets : formations, interventions de la Maison des Yvelines, évaluation...
4-Animation du territoire	Toutes les dépenses liées au plaidoyer, à la sensibilisation et à la communication en Yvelines, en direction de publics spécifiques ou généraux
5-Développement économique	Toutes les dépenses liées à la promotion des liens économiques entre les Yvelines et l'Afrique : publications, prêts d'honneurs, bourses ZIE, coopération en matière d'enseignement professionnel...
6-Provisions	Disponibilités financières en attente d'affectation sur les autres sous-programmes

Considérant la proposition de mettre en place un cadre stratégique faisant plus clairement apparaître les missions d'YCID, un découpage indicatif par objectifs sera également proposé en synthèse. Bien qu'il présente quelques particularités, ce découpage recouvre sensiblement celui établi pour la présentation budgétaire :

1-Sensibiliser les Yvelines à la coopération internationale et les amener à s'engager	Opérations de plaidoyer et de sensibilisation à l'égard des publics généraux ou spécifiques (non-membres d'YCID), y compris l'attribution des bourses CYAM
2-Accompagner et soutenir les initiatives yvelinoises de solidarité internationale	Opérations de formation des porteurs de projets, financement des projets, suivi et évaluation des projets,
3-Favoriser le développement des initiatives économiques en direction du continent africain	Opérations de prêts d'honneur et d'accompagnement des porteurs de projets, bourses ZIE, outils de promotion, coopération en matière d'enseignement professionnel
4-Animer et consolider le réseau des acteurs yvelinois de la coopération	Opérations statutaires, moyens d'information et animations spécifiques concernant les membres (AperYCID...)

Depuis 2018, YCID répartit par ailleurs ses dépenses et ses recettes selon un budget statutaire, financé par les cotisations de ses membres et autres ressources non-affectées, et un budget conventionné, qui présente

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2020



les dépenses et recettes liées à des partenariats spécifiques (animation de la politique « Yvelines, partenaires du développement » sur le territoire yvelinois avec le Département des Yvelines.

Le groupement établit par ailleurs chaque année une estimation des contributions en nature et leur affectation.

2- Orientations générales.

Le programme prévisionnel d'YCID repose pour l'essentiel sur la reconduction des programmes en cours : le Fonds de soutien représente la part la plus significative des dépenses, les mesures d'accompagnement des porteurs (formation, suivi, évaluation...) sont constantes, les opérations d'animation et de sensibilisation annuelles sont inscrites, la masse salariale est récurrente.

Les principales nouveautés du programme 2020 sont :

- Le lancement d'une « Saison de l'Afrique en Yvelines », qui se déroulera de juin à décembre 2020, doté de 150 000€. L'impact des dépenses liées à cette activité sur le budget primitif n'est cependant pas certain, des conventions pourraient être conclues avec des lauréats de l'appel à projets dès la fin de l'année 2019 (ces dépenses figureront alors, pour les proportions non liquidées, dans les restes à réaliser). Le budget 2019 en cours permet le cas échéant de supporter l'intégralité de la dépense sur l'exercice en cours ;
- La réalisation d'une étude destinée à clarifier et enrichir la stratégie « jeunesse » d'YCID, tant sur le plan externe (offre d'YCID en direction des jeunes) que sur le plan interne (place des jeunes dans le fonctionnement et la gouvernance d'YCID). Une enveloppe globale de 25 000€ est attribuée à cette démarche d'étude.

Sur le plan des ressources, le budget primitif tient compte du nouveau fonctionnement de la relation financière mise en place en 2019 avec le Département : les montants attribués au titre de la convention relative à l'animation de la politique « Yvelines, partenaires du développement » (739 500€) qui ne seraient pas consommés en 2019 seront affectés au financement de la convention pour 2020, et viendront en déduction du besoin de financement adressé au Département.

3- Ressources prévisionnelles.

Les ressources pour l'année 2019, au stade du budget primitif (hors restes à réaliser et résultat disponible), sont estimées à **792 700€**. Ces ressources se décomposent en :

- Subvention affectée du Département des Yvelines : 745 100€. Le financement de cette subvention se fera par deux moyens, l'affectation du solde de la subvention affectée versée à YCID en 2018 (739 500€) estimé aujourd'hui à 120 000€, et une subvention nouvelle complémentaire. Son montant sera établi jusqu'à concurrence de 745 100€ (625 100€ selon les estimations à ce jour) ;
- Subvention non-affectée du Département des Yvelines : 14 900€. Ce montant correspond à 2% de la subvention affectée et est destiné à compenser les frais de gestion du programme conventionné avec YCID. Cette subvention non-affectée alimente le budget statutaire d'YCID ;
- Cotisations des membres : 27 700€. Ce montant est établi sur la base du produit attendu des cotisations en 2019 (23 650€ pour 215 membres) et sur la prévision d'intégration de nouveaux membres (promotion de 47 accédants validés par la dernière AG, 4 050€ de cotisations attendues en 2020). Ces cotisations alimentent le budget statutaire d'YCID ;

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2020



- Autres ressources : 5 000€ comprenant les remboursements de prêts d'honneur et les cautions déposées dans le cadre de don de matériel. Ces ressources sont équilibrées à l'identique par des dépenses (attribution de prêts d'honneur et restitution de cautions).

La prévision de ressources pour 2020 n'intègre pas l'hypothèse d'une subvention d'YCID par le Ministère des affaires étrangères au titre de ses activités « réseaux régionaux multi-acteurs ». Les discussions doivent se poursuivre en 2020 avec le Ministère pour valider ou pas ce soutien.

4- Programme Moyens généraux.

Ce programme ne connaît pas d'évolution particulière en 2020 et est construit essentiellement sur les bases budgétaires précédentes, l'un des emplois d'YCID étant cependant budgété sur 12 mois en 2020, contre 10 mois en 2019.

Le programme, d'un montant prévisionnel de 121 200€, comprend les dépenses suivantes :

- Les assurances : 1 850€
- La location de l'antenne de Mantes : 800€
- Les dépenses de personnel (2 postes) : 77 800€
- Les adhésions d'YCID : 2 000€
- Les dépenses statutaires obligatoires (AG et rapport d'activités) : 11 000€
- Les autres dépenses diverses : 24 550€
- Les dépenses d'équipement : 3 200€.

5- Programme Soutien aux initiatives yvelinoises.

Ce programme ne connaît pas d'évolution particulière en 2020 : les dispositifs en cours (Fonds de soutien, aide au transport, bourses jeunes) sont stables. Toutefois, pour l'élaboration du budget primitif, 150 000€ sont retranchés de la dotation au Fonds de soutien afin de financer la Saison de l'Afrique en Yvelines. Ce montant sera réorienté vers le Fonds de soutien dès prise en compte du résultat disponible (la Saison de l'Afrique ayant plutôt vocation à être financée par le résultat disponible, mais les dépenses interviendront avant le vote du budget supplémentaire). Le Fonds devrait ainsi atteindre 335 000€ de disponibilités pour engagements nouveaux au cours de l'année 2020.

Le programme, d'un montant prévisionnel de 215 500€, comprend les dépenses suivantes :

- La dotation initiale au Fonds de soutien : 185 000€ ;
- La dotation « Aide au transport de matériel » : 5 000€
- La dotation aux bourses CYAM : 15 000€
- L'attribution de prêts d'honneur (cadre du Fonds de soutien) : 4 000€
- Le remboursement de cautions versées (don de matériel) : 1 000€.

6- Programme Accompagnement des initiatives yvelinoises.

Ce programme comprend les dépenses de formation des porteurs de projets, d'évaluation des projets, de suivi des projets sur le terrain (avec une évolution du cadre contractuel entre YCID et la Maison des Yvelines, qui devrait se mettre en place dans le cadre d'un marché public). Il s'agit néanmoins de prendre en compte l'accompagnement en cours des trois réseaux de la diaspora (FADERMA, FADERTA, RACIVS) qui pourrait conduire à financer des mesures destinées à consolider ces réseaux, suite à la finalisation des diagnostics organisationnels en 2019. YCID étant par ailleurs partenaire du programme de renforcement des municipalités libanaises piloté par le BTVL, et membre du Conseil d'administration de la Maison des Yvelines, des déplacements à l'étranger sont budgétés à titre prévisionnel.

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2020



Le programme, d'un montant prévisionnel de 98 750€, comprend les dépenses suivantes :

- Sessions de formation : 15 000€
- Partenariat évaluation avec l'UVSQ : 15 750€
- Marché de suivi « Maison des Yvelines » : 50 000€
- Appui aux réseaux de la diaspora : 17 000€ (dont 7 000€ pour les conventions de partenariat et 10 000€ pour les mesures d'accompagnement à la consolidation)
- Participation à des missions d'accompagnement des acteurs yvelinois (programme BTVL Liban...) : 6000€.

7- Programme « animation du territoire ».

Le programme repose en partie sur des actions reconduites : financement des manifestations en Yvelines à travers le dispositif « ESCI-Y », AperYCID, formation à l'animation à la solidarité internationale, la poursuite du travail autour du « Koombook78 » pour promouvoir les appariements entre établissements scolaires, la cérémonie « Jeunes Yvelinois pour le monde » qui s'est étoffée en 2019. Deux actions nouvelles doivent être lancées en 2020 : la Saison de l'Afrique en Yvelines, pour 150 000€, et l'étude d'accompagnement de la stratégie jeunesse d'YCID, pour 25 000€. Ne sont toutefois pas prises en compte à ce stade dans ce programme les actions « Jeunes Ambassadeurs » et « Service civique à l'international », en cours de définition, et qui pourront être intégrées à l'étape du budget supplémentaire.

Le programme, d'un montant prévisionnel de 255 750€, comprend les dépenses suivantes :

- Revue de presse : 5 500€
- Sessions de formation : 5 000€
- Cérémonie JYPM : 6 000€
- Partenariat Koombook : 15 000€
- AperYCID : 3 750€
- Saison de l'Afrique : 160 000€ (dont 10 000€ pour la communication)
- Etude « jeunesse » : 25 000€
- Dépenses diverses : 20 500€

8- Programme « développement économique ».

Pour sa majeure partie, le programme porte sur la reconduction des mesures du partenariat avec l'AFACE pour la gestion du Fonds de prêt d'honneur. Il comprend également une dotation pour les bourses « Etudiant-Entreprise-Afrique ». YCID prévoit par ailleurs d'intensifier son action en matière de développement des relations techniques autour de la formation professionnelle, au Congo en particulier, ce qui donne lieu à des prévisions de déplacement à l'étranger.

Le programme, d'un montant prévisionnel de 255 750€, comprend les dépenses suivantes :

- Dotation fonds AFACE : 75 000€
- Cotisation AFACE : 8 000€
- Fonds d'accompagnement AFACE : 6 000€
- Bourses ZIE : 5 000€
- Missions « formation professionnelle » : 13 000€.

9- Synthèses du budget.

a. *Par programmes budgétaires.*

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2020



	2019	2020
Prog-Moyens généraux	35 700,00	121 200,00
Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises	382 200,00	210 000,00
Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois	114 800,00	98 750,00
Prog-Animation du territoire	108 500,00	255 750,00
Prog-Développement économique	97 500,00	107 000,00
TOTAL	738 700,00	792 700,00

Par rapport au budget prévisionnel 2019, il convient de noter que :

- Un seul emploi figurait au budget (le deuxième a été intégré lors du budget supplémentaire)
- Cet emploi était comptabilisé en 2019 dans le programme « accompagnement des acteurs »
- La masse salariale représentant pour 2020 77 800€, le programme « moyens généraux » est donc sensiblement de même ampleur à périmètre constant ;
- Le programme « soutien aux acteurs yvelinois » est affecté par la déduction provisoire de 150 000€, alloués à la Saison de l'Afrique au stade du budget primitif. Une fois cela rectifié au budget supplémentaire, l'enveloppe sera comparable entre les deux années ;
- Le programme « accompagnement des acteurs » comprenait un salaire en 2019, il n'en comprend plus en 2020 ; en revanche s'ajoute les mesures d'accompagnement à la consolidation des réseaux de la diaspora ;
- Le programme « animation du territoire » est augmenté de la Saison de l'Afrique en 2020 ;
- Le programme « développement économique » est affecté par l'accroissement prévisionnel des missions dans le cadre de la coopération technique dans le cadre de l'enseignement professionnel.

b. *Par objectifs.*

DEPENSES	2019	2020
1-Sensibiliser les Yvelinois à la coopération internationale	118 500,00	236 500,00
2-Accompagner et soutenir les initiatives yvelinoises de solidarité	482 000,00	320 850,00
3-Favoriser le développement des initiatives économiques avec l'Afrique	97 500,00	107 000,00
4-Animer et consolider le réseau des acteurs yvelinois	40 700,00	128 350,00
TOTAL	738 700,00	792 700,00

c. *Par clients.*

	2019	2020
Budget statutaire	35 700,00	42 600,00
Budget conventionné Département des Yvelines	703 000,00	750 100,00
TOTAL	738 700,00	792 700,00

10- Contributions en nature.

Les contributions en nature sont représentées par la mise à disposition de la Mission coopération internationale (agents, équipements et locaux). 60% de la Mission est mis à disposition d'YCID, répartis en :

- 20% au titre de la dotation statutaire apportée par le Département à YCID
- 40% au titre de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la politique « Yvelines, partenaires du développement ».

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITES 2020



	Total (100%)	Part statutaire (20%)	Part conventionnée (40%)
Masse salariale	218 800,00 €	43 760,00 €	87 520,00 €
Locaux	25 350,00 €	5 070,00 €	10 140,00 €
Equipements	5 026,00 €	1 005,20 €	2 010,40 €
TOTAL	249 176,00 €	49 835,20 €	99 670,40 €

Le montant total des contributions en nature reçues par YCID à titre prévisionnel en 2020 de la part du Département est estimé à 149 505,60€ (dont 49 835,20€ pour la dotation statutaire et 99 670,40€ pour la part conventionnée).

11- Estimation du solde de fin d'année 2019.

Au 8 août 2019, les prévisions de fins d'année sont les suivantes :

	Engagé au 8/08	Engagements prévus fin d'année	Total engagements 2019
Prog-Moyens généraux	242 298,78	40 000,00	282 298,78
Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises	563 081,36	130 000,00	693 081,36
Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois	24 010,25	70 000,00	94 010,25
Prog-Animation du territoire	35 535,40	15 000,00	50 535,40
Prog-Développement économique	14 706,27	85 000,00	99 706,27
TOTAL	879 632,06	340 000,00	1 219 632,06

Les prévisions de dépenses s'établissent à 1 220 000€ en fin d'année. Considérant le niveau d'engagement de recettes (1 767 630€), le résultat disponible en fin d'année devrait approcher 545 000€ (455 000€ fin 2018).

L'affectation des engagements en termes de budget statutaire/conventionné serait la suivante :

	Réal.	Prév.	Enga. 8/08	Enga. fin d'année	Total
Budget statutaire		36 750,00	24 118,75	15 000,00	39 118,75
Budget conventionné Département des Yvelines		747 500,00	297 073,15	325 000,00	622 073,15
Solde antérieur		999 989,72	558 440,16		558 440,16
TOTAL		1 784 239,72	879 632,06	340 000,00	1 219 632,06

Considérant le montant de la subvention affectée par le Département en 2019 à la convention de mise en œuvre de la politique « Yvelines, partenaires du développement » (739 500€), le solde d'exécution sur la convention serait ainsi d'environ 120 000€.

Le résultat disponible pour YCID, compte-tenu du fait que ces 120 000€ viendraient financer la convention 2020 avec le Département (en déduction du montant prévisionnel de la contribution attendue du Département) approcherait alors 425 000€. Ce montant permettra de réallouer les 150 000€ déduits dans le budget primitif de la dotation du Fonds de soutien pour financer la Saison de l'Afrique en Yvelines.